

DÉPARTEMENT  
Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE MILLERY**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 4 juin 2020**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 27  
Présent(s) : 27  
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 4 juin 2020**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 29 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique, DELAFOSSE Loïc

***Formant la majorité des membres en exercice***

***Secrétaire*** : M. BUGNET Jean-Marc

Tampon visa de la  
Préfecture

**N°41-2020 – Désignation d'un délégué auprès des conseils d'écoles**

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,  
Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article D 411-1 et suivants.

Mme le Maire rappelle que dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un Conseil d'école.

Ce conseil comprend :

- le Directeur d'école,
- le Maire ou son représentant (adjoint délégué)
- un Conseiller Municipal désigné par le conseil municipal,
- les Maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil,
- un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées,
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Éducation Nationale.

Le Conseil d'Ecole sur proposition du Directeur d'école a plusieurs missions. Notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Mme le Maire procède à un appel à candidatures pour la désignation d'un conseiller municipal appelé à siéger au sein des conseils d'écoles de l'école maternelle du Sentier et de l'école élémentaire Mill'fleurs.

Sont candidates :

- Mme Anne Marie BOULIEU, pour le conseil de l'école élémentaire Mill'Fleurs ;
- Mme Evelyne ROGNARD, pour le conseil de l'école maternelle du Sentier

Le Conseil municipal, après avoir décidé de procéder à cette désignation sous forme de scrutin public (délibération n°25-2020), décide, à l'unanimité, par 27 voix :

- DE DESIGNER comme représentante du conseil municipal auprès du conseil d'école élémentaire Mill'Fleurs : Mme Anne Marie BOULIEU,
- DE DESIGNER comme représentante du conseil municipal auprès du conseil d'école maternelle du Sentier : Mme Evelyne ROGNARD

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures des membres présents*  
*Extrait certifié conforme*

Le Maire,  
**Françoise GAUQUELIN**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 8 juin 2020  
Et publication 9 juin 2020  
Le Maire

**Françoise GAUQUELIN**

